



# Agriculteur Agricultrice

Une profession moderne et diversifiée



# Agriculteur /Agricultrice

## Compétences et objectifs

Au contact de la nature et des animaux, l'agriculteur exerce ses activités dans des domaines variés et dispose de nombreuses compétences :

- Mise en place, entretien, récolte et mise en valeur des cultures et des herbages
- Elevage, soin et mise en valeur des animaux et de leurs produits
- Utilisation et entretien des machines, des bâtiments et des équipements techniques
- Entretien du paysage et protection de la nature
- Organisation et gestion de l'exploitation agricole

Trois ans de formation conduisent au certificat fédéral de capacité (CFC) d'agriculteur : une profession aux multiples facettes.

## Formation

Apprentissage dual : formation pratique dans des exploitations agricoles, acquisition des connaissances professionnelles à l'école d'agriculture.

Année scolaire : mi-août à début juillet.

Obtention du CFC d'agriculteur en deuxième voie de formation :

- Titulaire d'un CFC du champ professionnel de l'agriculture : formation raccourcie de deux ans
- Titulaire d'une première formation hors du champ professionnel de l'agriculture : formation raccourcie d'une année

Contenu de la formation :

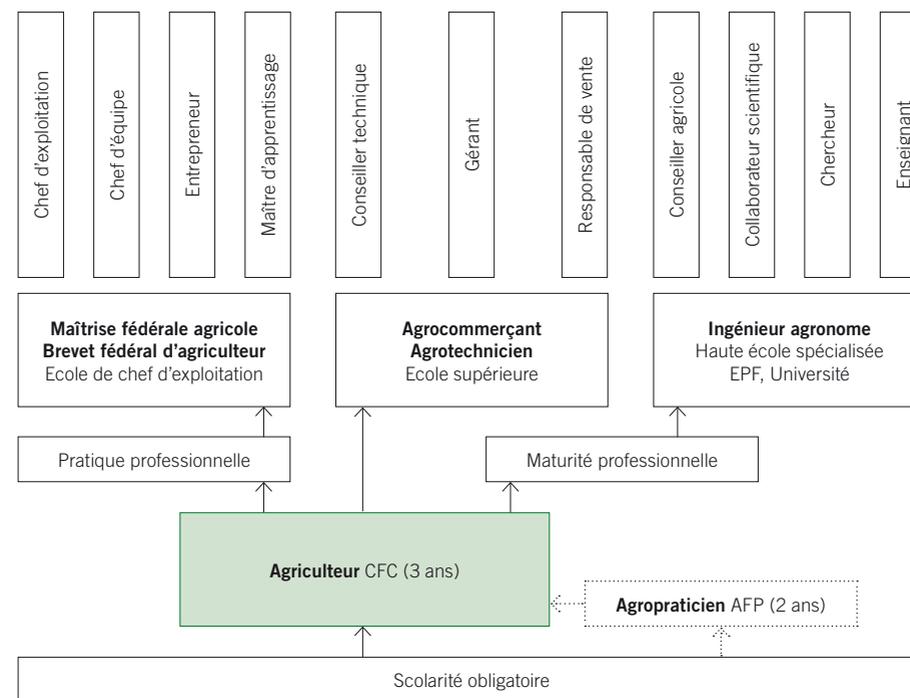
- Production végétale (grandes cultures et production herbagère)
- Production animale (élevage et soins des animaux, mise en valeur de leurs produits)
- Mécanisation et installations techniques
- Environnement de travail (gestion d'entreprise, écologie)
- Culture générale (société, langue et communication)

Spécialisation possible en agriculture biologique pour les personnes intéressées.

## Perspectives et débouchés

L'agriculteur travaille en tant qu'indépendant sur sa propre exploitation. Outre les productions végétale et animale, il peut offrir de multiples prestations en lien avec le développement rural. L'élaboration de produits ou de prestations de qualité et les contacts étroits avec de nombreux partenaires caractérisent ses activités.

Le CFC d'agriculteur donne accès à de multiples perspectives de formation.



## Conditions d'admission et exigences

---

La formation d'agriculteur est ouverte à toute personne qui a achevé sa scolarité obligatoire et signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise formatrice reconnue.

La profession nécessite :

- De l'intérêt pour le travail avec les animaux et les activités en plein air
- Le sens des responsabilités et de l'organisation
- Une grande capacité de travail et de la flexibilité face aux horaires
- De l'attrait pour le travail manuel et une bonne condition physique

## Une formation alternative : Agropraticien

---

Formation de deux ans débouchant sur une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), la formation d'agropraticien offre une alternative aux personnes qui rencontrent des difficultés d'apprentissage, en particulier dans le domaine scolaire. Les exigences au niveau de la pratique sont sensiblement identiques à celles du CFC, mais les cours professionnels sont allégés.

Le titulaire de l'AFP d'agropraticien peut travailler en tant qu'employé qualifié dans l'agriculture, ou poursuivre sa formation pour obtenir un CFC. Dans ce cas, il reprend la formation menant au CFC en deuxième année.

## Renseignements

[www.frij.ch](http://www.frij.ch)

Fondation Rurale Interjurassienne

Ecole d'agriculture

Courtemelon / CP 65

2852 Courtételle

T + 41 32 420 74 20

F + 41 32 420 74 21

[info@frij.ch](mailto:info@frij.ch)